

Jeudi 13 janvier 2022

Pic de pollution : la Métropole anticipe la mise en place de la gratuité des transports en commun

Le Président de la Métropole a annoncé lors de sa conférence de presse de rentrée, le vote lors du prochain conseil métropolitain de la « gratuité » des transports en commun sur l'ensemble du territoire, en cas de pic de pollution. Suite à l'annonce d'un épisode de pollution demain par ATMO Normandie, la Métropole anticipe cette décision en mettant en place la gratuité totale pour la journée demain sur l'ensemble du réseau Astuce (TCAR + TAE).

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, Cyrille Moreau, Vice-Président en charge des transports, des mobilités d'avenir et des modes actifs de déplacement et Charlotte Goujon, Vice-Présidente en charge de la santé et de la sécurité sanitaire et industrielle : « *Un épisode de pollution de l'air vient de nous être signalé pour demain sur l'ensemble de la Seine-Maritime. En anticipation de la décision qui sera soumise au vote du prochain conseil métropolitain, nous avons souhaité, sans attendre, mettre en place la gratuité sur l'ensemble des transports en commun du territoire demain. Par cette décision, nous incitons les habitants à privilégier l'usage des transports en commun afin de revenir le plus rapidement possible à une qualité de l'air satisfaisante pour tous. Nous sommes fiers d'être l'une des rares, voire la seule Métropole, à pratiquer la gratuité dès le premier niveau d'alerte.* »

Dans le cadre de ces procédures d'information et de recommandations pour les particules en suspension, en complément des recommandations publiées par le Préfet, les collectivités peuvent intervenir pour inciter à l'usage des modes de déplacement moins polluants. C'est à cette fin que la Métropole Rouen Normandie, engagée dans la transition écologique, va délibérer le 31 janvier prochain lors de son conseil métropolitain afin de faciliter l'accès aux réseaux de transport public en commun des voyageurs lors des pics de pollution. À cette occasion, la gratuité totale lors de ces pics sera effective sur l'ensemble des transports en commun du réseau Astuce.

Une pollution de l'air par les particules en suspension PM10 est prévue sur la Seine-Maritime pour ce vendredi 14 janvier. Le seuil d'information et de recommandation risque d'être dépassé. Les conditions météorologiques peu dispersives (peu de vent, inversion thermique et brume) associées aux émissions locales (chauffage, industries, trafic...) contribuent à l'augmentation des concentrations de particules notamment sur l'agglomération Havraise. La Métropole, en anticipation, vient ainsi de décider la gratuité des transports en commun de l'ensemble du réseau Astuce pour l'ensemble de la journée du vendredi 14 janvier.

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05